

<https://www.snetap-fsu.fr/ATFR-2025-Les-nouveaux-montants-de-l-IFSE.html>



ATFR 2025 : Les nouveaux montants de l'IFSE

- Métiers - TFR-ATFR -

Date de mise en ligne : mercredi 18 juin 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Suite à la parution de la [Note de service concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel \(RIFSEEP\) SG/SRH/SDCAR/2025-340](#) voici l'essentiel concernant les [ATFR](#).

Groupes, Fonctions et Montant IFSE pour les ATFR de l'Enseignement Technique et de l'Enseignement Supérieur agricoles

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH210/capture_d_e_cran_2025-06-18_a_15.05_34-823fc.png
https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH141/capture_d_e_cran_2025-06-18_a_15.05_56-a8d9a.png

Situations spécifiques : les assistant•es de prévention sont limité•es à 1 maximum par structure.
Pour l'Enseignement technique, les barèmes appliqués sont ceux en hors-Ile de France.

Le tableau synthétique des groupes et barèmes concernant la catégorie C

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH51/capture_d_e_cran_2025-06-18_a_15.06_25-45cb4.png

Dans cette note vous pourrez également trouver :

- L'annexe IV qui précise les primes et indemnités intégrées au [RIFSEEP](#) et les primes cumulables avec le RIFSEEP ;
- L'annexe V qui comprend le formulaire à utiliser par la structure d'accueil en cas de mobilité (arrivée d'un agent sur le poste) ou de demande de modification du rattachement d'un poste à un groupe de fonctions.

La procédure de demande de modification est la suivante : le ou la responsable de la structure envoie la proposition de modification pour validation à l'[IGAPS](#) territorialement compétent et l'adresse au bureau de gestion compétent au Ministère.

Le changement d'IFSE sera actif sur la paie du mois d'Août avec une rétroactivité au 1 janvier 2025.

Commentaires [SNETAP-FSU](#)

Votre fiche de poste reflète les missions que vous exercez et doit être en adéquation avec votre classement dans un ou l'autre des groupes de fonctions.

Malgré cette revalorisation des montants de l'IFSE, le SNETAP-FSU continue de dénoncer les inégalités de traitement et les écarts entre les différents services et les différents corps.

Les catégories B et C n'ont été que peu revalorisées par rapport à l'enveloppe allouée pour cette mesure.

La gestion au mérite oppose et met en concurrence les agents entraînant parfois des tensions au sein des équipes

[Voir aussi](#)